



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
DCPAJI_2023_0302

Attribution des prix « Tourcoing Projets Jeunesse »

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°5 du conseil municipal en date du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif,

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les jeunes Tourquennois dans leurs projets associatifs ou individuels en leur attribuant un prix, pouvant aller jusqu'à 800 € TTC, dans le cadre du dispositif « Tourcoing Projets Jeunesse ».

CONSIDERANT les 11 dossiers présentés au jury du 13 mai 2023,

DECIDONS

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER un prix aux porteurs de projets suivants :

- Le centre social Boilly pour le projet « Boilly Europe » >> 300 € TTC
- Le centre social des Trois Quartiers pour le projet « Solidarité Maroc » >> 600 € TTC
- Le centre social des Trois Quartiers pour le projet « Projet interculturel avec l'Italie » >> 450 € TTC
- La Junior Association « les explorateurs de l'engagement » pour le projet « Les Citizen Bikes explorent la Belgique » >> 800 € TTC
- Monsieur Arthur MOREY pour son projet « Agence COM&A » (BGE de TOURCOING) >> 800 € TTC

- Monsieur Jules MOUTON pour le projet d'étudiants du Lycée Sévigné « le faire d'aujourd'hui et demain entre hier » >>800 € TTC
- Le dispositif ITEP (AFEJI) pour son projet « Les Ados Baroudeurs » >> 800 € TTC
- L'association « Loisirs Pluriel – changeons de regard » pour son projet « Les enfants de Loisirs Pluriel découvrent l'équithérapie » >> 800 € TTC
- L'association « Loisirs Pluriel – Changeons de regard » pour son projet « Correspondance avec Paris » >> 800 € TTC
- Le collège Lucie Aubrac pour son projet « Nettoyage d'une plage de la côte d'opale » >> 600 € TTC
- Monsieur Kevin BAR pour son projet « en route vers la culture » >> 800 € TTC

Le montant total des prix attribués s'élève à 7 550 € TTC.

ARTICLE 2 : Le règlement sera effectué par virement bancaire sur le compte des bénéficiaires nommés à l'article 1. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 4 OCT. 2023



Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,

Accusé Réception en Préfecture le : 4 octobre 2023

Publié sur le site de la Ville le : 4 octobre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-215905993-20231004-L2122_PRIXJ